

VILLE DE BRUXELLES - Communiqué de presse
*Mohamed Ouriaghli - Echevin de l'Informatique,
du Logement et de l'Egalité des chances*



Régie foncière de la Ville de Bruxelles : renouvellement des inscriptions pour le 31 janvier au plus tard

Bruxelles, le jeudi 15 janvier 2015

Comme chaque année à pareille période, les candidats locataires de la Régie foncière sont amenés à renouveler leur inscription afin de conserver leur numéro d'ancienneté. Cette obligation a été instaurée pour nettoyer le registre d'ancienneté en supprimant les candidatures devenues désuètes car les personnes ont entre-temps trouvé un logement. Cela procure un avantage considérable aux candidats les plus anciens en recherche active d'un logement. En effet, c'est le numéro d'ancienneté qui permet de départager des candidatures lorsque plusieurs ménages se manifestent pour un même bien.

Pour rappel, depuis plusieurs années, les inscriptions peuvent être renouvelées en ligne, sans devoir se déplacer à l'agence locative et à condition de disposer d'un lecteur de cartes d'identité, via ce lien : <http://www.bruxelles.be/7185> Les personnes qui le désirent conservent la possibilité de procéder au renouvellement en se rendant à l'agence locative pendant les heures de bureau :

Place De Brouckère, 41
1000 Bruxelles

Ouverture au public : le lundi, le mercredi et le jeudi de 9h à 13h, le mardi et le vendredi de 9h à 13h et de 14h à 16h30.

Mohamed Ouriaghli (PS) souligne l'importance de cette démarche : *« Il est primordial que les candidats locataires encore à la recherche d'un logement renouvellent leur inscription et gardent dès lors leur numéro d'ancienneté. Ce dernier s'avère prédominant dans l'attribution d'un bien, principalement quand il s'agit de logements qui bénéficient d'un loyer encadré pour lesquels nous rencontrons une forte demande. Une forte demande qui s'est accrue au fil des ans grâce à la transparence qui caractérise les vacances locatives de la Régie. Elles sont visibles par tous pendant un minimum de deux semaines au travers de trois canaux : sur le site de la Ville (<http://www.bruxelles.be/4807>) à l'agence locative et sur les biens en question ».*

Cabinet de l'Echevin Ouriaghli : Alexandre Van der Linden 02/279.41.35 – 0485/190.692 alexandre.vanderlinden@brucity.be
